



Baker Tilly STREGO - Cholet
6 rue de Montréal
Parc du Carteron
BP 20307
49303 Cholet Cedex
T : 02 41 75 62 62
cholet@bakertilly.fr
www.bakertilly.fr

ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 Rue Mongazon - BEAUPREAU
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

ASSOCIATION DOM SORTAIS

Association loi du 1^{er} juillet 1901

Siège social : 3 Rue Mongazon - BEAUPREAU
49600 BEAUPREAU-EN-MAUGES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 août 2022

Aux adhérents de l'Association DOM SORTAIS,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association DOM SORTAIS relatifs à l'exercice clos le 31 août 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} septembre 2021 à la date d'émission de notre rapport.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des états financiers et de l'annexe aux comptes annuels.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association DOM SORTAIS.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CHOLET, le 5 décembre 2022

Le Commissaire aux Comptes
Baker Tilly STREGO



Christophe BIGOT
Associé

COMPTES ANNUELS EXERCICE CLOS LE 31 AOUT 2022

OGEC DOM SORTAIS

Actif		Au 31/08/2022			Au 31/08/2021
		Montant brut	Amort. ou Prov.	Montant net	
Actif immobilisé	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires ⁽¹⁾	13 293	13 293		416
	Immobilisations incorporelles en cours				
	Avances et acomptes				
	TOTAL	13 293	13 293		416
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	35 474	29 927	5 547	5 547
Actif circulant	Constructions	27 782 727	17 890 366	9 892 361	7 258 126
	Inst. techniques, mat.out.industriels	9 545 963	8 211 707	1 334 255	676 059
	Immobilisations corporelles en cours	191 712		191 712	3 533 890
	Avances et acomptes	14 710		14 710	256 830
	TOTAL	37 570 587	26 132 001	11 438 586	11 730 453
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés				
	Immobilisations financières ⁽²⁾				
	Participations et créances rattachées	4 000		4 000	4 000
	Autres titres immobilisés	10		10	10
	Prêts	129 355		129 355	121 160
Actif circulant	Autres	489		489	489
	TOTAL	133 854		133 854	125 659
	Total I	37 717 735	26 145 294	11 572 441	11 856 529
	Stocks et en cours	10 899		10 899	3 432
	Créances ⁽³⁾				
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	320 321	62 002	258 318	231 655
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres	871 935		871 935	284 627
	TOTAL	1 192 256	62 002	1 130 254	516 283
	Divers				
Actif circulant	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments de trésorerie				
	Disponibilités	2 314 420		2 314 420	1 382 634
	Charges constatées d'avance ⁽⁴⁾	60 840		60 840	51 339
	TOTAL II	3 578 417	62 002	3 516 414	1 953 689
	Frais d'émission des emprunts III				
	Primes de remboursement des emprunts IV				
	Ecart de conversion Actif V				
	TOTAL DE L'ACTIF (I+II+III+IV+V)	41 296 153	26 207 297	15 088 855	13 810 219
	Renvois				
	(1) Dont droit au bail				
	(2) Part à moins d'un an (brut) des immobilisations financières				
	(3) et (4) Dont à plus d'un an (brut)				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

OGEC DOM SORTAIS

Passif		Au 31/08/2022	Au 31/08/2021
Fonds propres	Fonds propres sans droit de reprise		
	Fonds propres statutaires	525 296	525 296
	Fonds propres complémentaires	164 644	164 644
	Fonds propres avec droit de reprise		
	Fonds propres statutaires		
	Fonds propres complémentaires	2 765	2 765
	Écarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves pour projet de l'entité		
	Autres		
	Report à nouveau	1 908 722	1 030 060
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	461 166	878 661
	Situation nette (sous-total)	3 062 595	2 601 429
	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement	4 351 981	3 961 893
	Provisions réglementées		
Total I		7 414 577	6 563 322
Autres fonds propres	Montant des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total I bis			
Fonds dédiés	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
	Fonds dédiés		
Total II			
Provisions	Provisions pour risques	15 062	15 062
	Provisions pour charges	191 931	196 623
	Total III	206 993	211 685
Dettes	Emprunts obligataires et assimilés		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽¹⁾	6 122 973	4 961 007
	Emprunts et dettes financières diverses ⁽²⁾	337 340	337 340
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	135 336	149 128
	Dettes des legs ou donations		
	Dettes fiscales et sociales	236 344	341 697
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	173 121	765 899
	Autres dettes	154 067	206 200
	Instruments de trésorerie		
	Produits constatés d'avance	308 100	273 937
Total IV		7 467 285	7 035 212
Écart de conversion Passif V			
TOTAL DU PASSIF (I+I bis+II+III+IV+V)		15 088 855	13 810 219
Renvois	(1) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
	(2) Dont emprunts participatifs		

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2021 Au 31/08/2022	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021
		12 mois	12 mois
Produits d'exploitation	Cotisations	192 486	197 450
	Ventes de biens et services		
	Ventes de biens	69 073	73 803
	<i>dont ventes de dons en nature</i>		
	Ventes de prestations de service	3 284 926	2 791 725
	<i>dont parrainages</i>		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions d'exploitation	2 506 312	2 908 950
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 920	749
	Mécénats		
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières		26 922
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	107 437	92 569
	Utilisations des fonds dédiés		
	Autres produits	2 356	3 964
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		6 165 512	6 096 135
Charges d'exploitation	Achats de marchandises	90 168	103 587
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes (1)	1 894 233	1 651 924
	Aides financières	6 138	
	Impôts, taxes et versements assimilés	165 382	153 678
	Salaires et traitements	2 113 423	2 056 333
	Charges sociales	696 482	671 592
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 112 938	880 996
	Dotations aux provisions	62 002	118 750
	Reports en fonds dédiés		
	Autres charges	4 767	11 520
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		6 145 537	5 648 384
1. Résultat d'exploitation (I-II)		19 975	447 750

OGEC DOM SORTAIS

		Du 01/09/2021 Au 31/08/2022 12 mois	Du 01/09/2020 Au 31/08/2021 12 mois
Produits financiers	De participations D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé Autres intérêts et produits assimilés Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges Différences positives de change Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	1 551	1 565
	TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS III	1 551	1 565
Charges financières	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions Intérêts et charges assimilées Différences négatives de change Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	61 968	51 663
	TOTAL DES CHARGES FINANCIERES IV	61 968	51 663
2. Résultat financier (III-IV)		-60 416	-50 098
3. Résultat courant avant impôt (I-II+III-IV)		-40 440	397 652
Produits exceptionnels	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	68 695 483 858	7 153 481 823
	TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS V	552 554	488 976
Charges exceptionnelles	Sur opérations de gestion Sur opérations en capital Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions	36 320 14 409	7 716
	TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VI	50 730	7 716
4. Résultat exceptionnel (V-VI)		501 824	481 259
Participation des salariés aux résultats VII			
Impôts sur les bénéfices VIII		217	251
Total des produits (I + III + V)		6 719 618	6 586 677
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)		6 258 452	5 708 015
EXCÉDENT OU DÉFICIT		461 166	878 661
Évaluation des contributions volontaires en nature			
Contributions volontaires en nature			
Dons en nature			
Prestations en nature			
Bénévolat			
Total			
Charges des contributions volontaires en nature			
Secours en nature			
Mises à disposition gratuite de biens			
Prestations en nature			
Personnel bénévole			
Total			



KPMG ESC & GS
Expertise Comptable, Gestion Sociale, Conseil
28 rue de Terre-Neuve
ZAC de l'Ecuyère\BP 30335
49303 Cholet
Téléphone : +33 (0)2 41 49 53 00
Télécopie : +33 (0)2 41 71 04 83
Site internet : www.kpmg.fr

OGEC Dom Sortais

Annexe aux comptes annuels de l'exercice clos le 31/08/2022
Montants exprimés en EUR

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Table des matières

1	Objet social	12
2	Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées	12
3	Description des moyens mis en œuvre	12
4	Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture	13
4.1	Faits caractéristiques de l'exercice	13
4.2	Faits caractéristiques postérieurs à la clôture	13
5	Principes et méthodes comptables	13
5.1	Principes généraux	13
5.1.1	Changement de méthode comptable	13
5.1.2	Changements d'estimation	13
5.1.3	Corrections d'erreurs	13
5.2	Dérogations	14
5.3	Principales méthodes comptables	14
6	Informations relatives aux postes du bilan	14
6.1	Actif immobilisé	14
6.1.1	État de l'actif immobilisé (brut)	15
6.1.2	Amortissements de l'actif immobilisé	16
6.1.2.1	Modalités d'amortissements	16
6.2	Actif circulant	17
6.2.1	Stocks et en cours	17
6.2.2	Produits à recevoir	17
6.2.3	Charges constatées d'avance	17
6.3	Fonds propres	17
6.3.1	Tableau de variation des Fonds propres	17
6.3.2	Subventions d'investissement	18
6.4	Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges	19
6.4.1	Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés	19
6.5	Dettes	20
6.5.1	Produits constatés d'avance	20
6.6	État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice	20

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes 10

7	Autres informations	21
7.1	Emprunts auprès des organismes bancaires	21
7.2	Garantie donnée et reçue	21
7.3	Tableau d'évolution des effectifs	22
7.4	Contrat de mise à disposition gracieuse	22
7.5	Informations relatives à la rémunération des dirigeants	22
7.6	Honoraires du commissaire aux comptes	22
7.7	Produits du compte de résultat	23
7.7.1	Cotisations	23
7.7.2	Produits de tiers financeurs	23
7.7.2.1	Tableau des subventions et concours publics	23
7.7.2.2	Dons manuels	23
7.8	Résultat exceptionnel	24
7.9	Contributions et charges des contributions, volontaires en nature	24
7.9.1	Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat	24
8	Informations spécifiques aux organismes de formation	25

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



1 Objet social

L'objet social de notre entité est décrit ainsi dans les statuts :

- L'association a pour objet, dans le respect du droit français d'une part, et au sein de l'Enseignement Catholique d'autre part, d'assumer juridiquement la gestion d'établissements d'enseignement : formation initiale scolaire, formation initiale par apprentissage et formation continue.

Les organes statutairement compétents de notre entité ont fixé différents objectifs pour réaliser l'objet social. Ces objectifs constituent le « projet de notre entité » pour lequel des réserves sont constituées le cas échéant dans nos fonds propres.

2 Nature et périmètre des activités ou missions sociales réalisées

La nature des activités ou missions sociales réalisées durant l'exercice peut être résumée ainsi :

- L'association pourra se livrer à toute activité se rapportant directement ou indirectement à l'éducation, l'enseignement, la formation et la culture sous toutes ses formes.
- Elle pourra, à cette fin, réaliser toutes les activités parascolaires telles que l'accueil, l'hébergement, la restauration, la mise à disposition de locaux, et, d'une manière générale, se livrer à toute activité en lien avec son objet principal.
- L'association pourra passer convention avec l'Etat, les Collectivités locales, ainsi qu'avec tout organisme concourant, même partiellement avec son objet.
- Elle pourra aussi acquérir tous les biens nécessaires à la réalisation de son objet et en avoir la jouissance.

Les contrats d'association conclus entre l'Etat et l'établissement sont les suivants :

- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le collège privé mixte « Charles de Foucauld » a été signé le 15/12/1983. Le 38^{ème} avenant a été signé le 06/05/2022 pour l'année 2021/2022.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée polyvalent privé « Notre Dame de Bonnes Nouvelles » (enseignement général et technologique) a été signé le 16/04/1980. L'avenant relatif à l'année scolaire 2021/2022 a été signé le 25/04/2022.
- Contrat d'association conclu entre l'Etat et le lycée professionnel privé « Le Pinier Neuf » a été signé le 28/02/1980. Le 37^{ème} avenant relatif à l'année 2021/2022 a été signé le 25/04/2022.

3 Description des moyens mis en œuvre

Les principaux moyens mis en œuvre par notre entité afin de réaliser les activités décrites au paragraphe précédent sont les suivants :

- Investissements :
 - a. Engagés antérieurement mais terminés durant l'exercice : 3 430 K€
 - b. Engagés et terminés dans l'exercice : 989 K€
 - c. Engagés dans l'exercice mais non terminés à la clôture : 192 K€
- Ressources humaines : augmentation de 81 K€ (charges sociales incluses).

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

12



— Autres moyens/dépenses engagées :

- d. Formation : 29 K€
- e. Communication : 32 K€
- f. Entretien général/dépense de fonctionnement : 65 K€.

4 Faits caractéristiques d'importance significative, de l'exercice et postérieurs à la clôture

4.1 Faits caractéristiques de l'exercice

L'exercice a été caractérisé par les faits d'importance significative suivants :

- Conformément aux dispositions du PCG sur les informations à mentionner dans l'annexe, l'association constate que la crise sanitaire n'a pas d'impact significatif sur la situation financière, le patrimoine et le résultat de l'entité, en raison de l'absence de fermeture de l'établissement scolaire.
- Le restaurant scolaire a été mis en service à la rentrée scolaire 2021/2022.

4.2 Faits caractéristiques postérieurs à la clôture

Néant.

5 Principes et méthodes comptables

5.1 Principes généraux

Le règlement ANC 2018-06 s'applique aux comptes afférents aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2020.

Les comptes annuels de notre entité pour cet exercice clos ont été arrêtés conformément aux dispositions du code de commerce, aux dispositions spécifiques applicables du règlement ANC 2018-06 et, à défaut d'autres dispositions spécifiques, à celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

5.1.1 Changement de méthode comptable

Notre entité n'a effectué aucun changement de méthode comptable au cours de l'exercice.

5.1.2 Changements d'estimation

Notre entité n'a effectué aucun changement d'estimation ayant un impact significatif.

5.1.3 Corrections d'erreurs

Notre entité n'a constaté aucune correction d'erreur significative.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



5.2 *Dérogations*

Notre entité n'a pratiqué aucune dérogation aux règles comptables applicables.

5.3 *Principales méthodes comptables*

Notre entité utilise les méthodes comptables explicites applicables.

Les comptes présentés appliquent les méthodes « de référence » suivantes qualifiées ainsi par le règlement 2014-03 :

- Le provisionnement des engagements en matière de pensions, de compléments de retraite, d'indemnités et versements similaires conformément à l'article 324-1.

6 Informations relatives aux postes du bilan

6.1 *Actif immobilisé*

A leur date d'entrée dans le patrimoine de l'entité, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale

Les subventions obtenues le cas échéant pour l'acquisition ou la production d'un bien (actif non financier) sont sans incidence sur le calcul du coût des biens financés.

Les modes et durées d'amortissements sont présentés au paragraphe 6.1.2.1.

Les éventuelles dépréciations sont constatées après identification d'un indice de perte de valeur fonction des indicateurs suivants :

- Externes : valeur de marché, changements importants, taux d'intérêt et de rendement,
- Internes : obsolescence ou dégradation physique, changements importants dans le mode d'utilisation, performances inférieures aux prévisions.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable.

L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat sauf celles sur le fonds commercial qui ne sont jamais reprises.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



6.1.1 État de l'actif immobilisé (brut)

Immobilisations		Valeur brut début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)		Valeur brute fin (D)
				Sorties	Virements	
Immobilisations incorporelles	Frais d'établissement Total I					
	Autres immobilisations incorporelles Total II	32 584	-	19 291	-	13 293
Immobilisations corporelles	Terrains	35 475	-	-	-	35 475
	Constructions	24 389 470	3 506 015	112 757	-	27 782 727
	Install. Tech., mat., outillage	7 998 045	897 171	289 766	-	8 605 450
	Install. générales, ag. Am. divers	735 152	16 176	66 887	-	684 441
	Matériel de transport	133 958	-	-	-	133 958
	Mat. bur., informatique, mobilier	153 001	-	30 887	-	122 114
	Immo. Corp. En cours	3 533 890	191 713		3 533 890	191 713
	Avances et acomptes	256 830	14 710	256 830	-	14 710
	Total III	37 235 821	4 625 784	4 291 018	-	37 570 588
Immobilisations financières	Participations	4 000	-	-	-	4 000
	Créances rattachées à des part.	-	-	-	-	-
	Autres titres immobilisés	10	-	-	-	10
	Prêts et autres immo. financières	121 649	8 195	-	-	129 844
	Total IV	125 659	8 195	-	-	133 854
Total général		37 394 065	4 633 979	4 310 309	-	37 717 736

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



6.1.2 Amortissements de l'actif immobilisé

Immobilisations		Amortissements début (A)	Augmentations (B)	Diminutions (C)	Amortissements fin (D)
Amortissements incorporelles	Frais d'établissement Total I				
	Autres immobilisations incorporelles Total II	32 168	416	19 291	13 293
Amortissements corporelles	Terrains	29 927	-	-	29 927
	Constructions	17 131 343	871 780	112 757	17 890 366
	Install. Tech., mat., outillage	7 467 247	212 669	289 766	7 390 149
	Install. générales, ag. Am. divers	666 853	20 884	66 887	620 850
	Matériel de transport	92 543	14 731	-	107 275
	Mat bur., informatique, mobilier	117 454	6 867	30 887	93 434
	Immo. Grevées de droits	-	-	-	-
Total III		25 505 367	1 126 931	500 297	26 132 001
Total général		25 537 535	1 127 348	519 588	26 145 295

6.1.2.1 Modalités d'amortissements

Types d'immobilisations	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	20 à 40 ans
Installations générales	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques, matériels	Linéaire	5 ans

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes



6.2 Actif circulant

6.2.1 Stocks et en cours

Les stocks de matières premières et marchandises sont évalués selon la méthode du dernier prix d'achat.

Au 31/08/2022, les stocks s'élèvent à 10.8 K€.

Aucune dépréciation n'est pratiquée.

6.2.2 Produits à recevoir

Les produits à recevoir comptabilisés en #441120 s'élèvent à 667 K€ et concernent essentiellement des subventions à recevoir.

Pas de produits à recevoir comptabilisés en #468700 sur cet exercice.

6.2.3 Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance s'élèvent à 60.8 K€ et concernent l'exploitation.

6.3 Fonds propres

6.3.1 Tableau de variation des Fonds propres

Variation des fonds propres	Montant à l'ouverture de l'exercice	Affectation du résultat	Augmentations	Diminutions ou consommations	Montant à la clôture de l'exercice
Fonds propres sans droit de reprise	689 941				689 941
Fonds propres avec droit de reprise	2 765				2 765
Ecart de réévaluation	-				-
Réserves	-				-
Report à nouveau créditeur	1 030 060	878 661			1 908 721
Excédent ou déficit de l'exercice	878 661	878 661	461 167		461 167
Situation nette (sous-total)	2 601 427	-	461 167	-	3 062 594
Fonds propres consommables					-
Subventions d'investissement	3 961 893		909 120	519 031	4 351 982
Provisions réglementées	-				-
TOTAL DES FONDS PROPRES	6 563 320		1 370 287	519 031	7 414 576

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.3.2 Subventions d'investissement

A compter de la première application du règlement 2018-06 les subventions d'investissement sont :

- soit reprises au compte de résultat exceptionnel au rythme de l'amortissement des actifs qu'elles ont contribués à financer, que l'actif soit un bien renouvelable par l'association ou non,
- soit comptabilisées immédiatement en produit exceptionnel à la date d'octroi de la subvention.

Ce choix de méthode comptable s'applique à l'ensemble des immobilisations amortissables financées dans le cadre de projets définis par l'utilisation de fonds dédiés.

Notre entité a choisi :

- De reprendre dans le résultat au rythme de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés, la subvention d'investissement comptabilisée en fonds propres lors de son octroi, seul le montant net de la subvention étant présentée au bilan (traitement comptable appliqué rétrospectivement dès le 1^{er} exercice ouvert à compter du 1^{er} janvier 2020 aux subventions affectées à des biens renouvelables).

Tableau des subventions d'investissement

Variation des fonds propres	Solde à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions ou consommations	Solde à la clôture de l'exercice
Montant nominal:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables	-			-
Subventions affectées à des biens renouvelables	8 247 913	844 741	64 379	9 028 275
TOTAL	8 247 913	844 741	64 379	9 028 275
Quote-parts virées au résultat:				
Subventions affectées à des biens non renouvelables	-			-
Subventions affectées à des biens renouvelables	4 286 020	454 653	64 379	4 676 294
TOTAL	4 286 020	454 653	64 379	4 676 294

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

6.4 Tableaux de variation des provisions réglementées et pour risques et charges

Un tableau des provisions est présenté suivant le cadre général ci-dessous, suivi d'un détail « Aménagement du cadre général » indiquant la ventilation des dotations et des reprises.

	Situations et mouvements			
	A	B	C	D
Rubriques	Provisions au début de l'exercice	Augmentations : dotation de l'exercice	Diminutions : Reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice (c)
Provisions réglementées				
Provisions pour risques	15 062			15 062
Provisions pour charges	196 623		4 692	191 931
Total	211 685		4 692	206 993

6.4.1 Provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés

Engagements retraite	Provisionné	Non provisionné	Total
Indemnités de départ en retraite	191 131		191 131
Engagements de pension à d'anciens dirigeants			
Prise en charge des cotisations mutuelle santé pour des salariés partis en retraite			

Notre entité provisionne (non déductible) ses engagements relatifs aux régimes suivants dont les principales caractéristiques pour notre entité sont précisées ci-après :

— Un régime d'indemnités de départ à la retraite.

Les provisions sont évaluées et comptabilisées dans le respect de la permanence des méthodes,

Les principales hypothèses actuarielles sont les suivantes à la date de clôture, comparée à l'exercice précédent :

- Age de départ à la retraite présumé,
- Taux d'actualisation : 3.3%
- Taux d'augmentation annuel des salaires : 1.5 %

Baker Tilly STREGO
 Commissaire aux comptes

Concernant la possibilité d'être présent à l'âge de départ en retraite, notre entité utilise pour la prise en compte du turnover (= de la probabilité de démission),

— Les statistiques publiées par la DARES pour le secteur d'activité le plus proche (3218 - EPNL).

Pour la prise en compte de la mortalité, le pourcentage de survie qui résulte des tables de mortalité officielles (INSEE) distinctes pour les hommes et les femmes.

6.5 Dettes

6.5.1 Produits constatés d'avance

Les produits constatés d'avance s'élèvent à 308.1 K€ et concernent l'exploitation.

6.6 État des échéances des créances et des dettes, mention de celles garanties par des sûretés réelles, à la clôture de l'exercice

Créances (en K€)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (en K€)	Montant brut	Degré d'exigibilité du pass		
		Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an			Echéance à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Créance de l'actif immobilisé				Empr. obligat. convertibles				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)	129		129	Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				- à 2 ans maximum à l'origine				
Créances de l'actif circulant				- à plus de 2 ans à l'origine	6 122	663	2 036	3 423
Créances clients et comptes rattachés	320	320		Emprunts et dettes financières divers (2)	337	337		
Autres	872	872		Dettes fourn. et cptes rattachés	135	135		
Charges constatées d'avance	60	60		Dettes fiscales et sociales	236	236		
				Dettes/immos et cptes rattachés	173	173		
				Autres dettes	154	154		
				Produits constatés d'avance	308	308		
Total	1 381	1 252	129	Total	7 465	2 006	2 036	3 423
(1) prêts accordés en cours d'exercice				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice	1 801			
Prêts récupérés en cours d'exercice				Emprunts remboursés en cours d'exercice	639			
				Emprunts rachetés en cours d'exercice				

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7 Autres informations

7.1 *Emprunts auprès des organismes bancaires*

Au 31 août 2022, le capital restant dû s'élève à la somme de 6 120 K€.

7.2 *Garantie donnée et reçue*

Les garanties sur les capitaux restant dus s'élèvent à 5 767 K€.

— Engagements CE

Engagements reçus :

- Caution Société de caution CIE EURO DE Garanties et Cautions sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 50 % (capital restant dû : 2 449 994 €).
- Caution AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt rénovation de 3 979 535 € à hauteur de 100 % (capital restant dû : 2 449 994 €).

— Engagements CA

Engagements reçus :

- Caution solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 2 000 K€ pour un montant de 1 000 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2022 s'élève à 1 896 955 €.
- Caution solidaire AEP FREPPEL DIRECT (diocèse) sur emprunt restaurant scolaire de 1 500 K€ pour un montant de 750 K€.
Le capital restant dû au 31/08/2022 s'élève à 1 420 275 €.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.3 *Tableau d'évolution des effectifs*

	2017/2018	2018/2019	2019/2020	2020/2021	2021/2022	Variation
Collège	761	771	755	787	782	- 5
Lycée	682	683	670	657	619	- 38
BTS	26	11	20	30	30	0
Pinier Neuf	339	349	361	364	336	-28
Total	1 808	1 814	1 806	1 838	1 767	-70

7.4 *Contrat de mise à disposition gracieuse*

La mise à disposition gracieuse des locaux de l'établissement fait l'objet de contrats. Concernant les locaux du Pinier Neuf et de l'ancien collège d'Elbée, les conventions sont consenties pour une durée de 99 années à compter du 1^{er} septembre 1997. Concernant les locaux d'anciennement Notre Dame de Bonnes Nouvelles, la convention est conclue pour 3 années à compter du 1^{er} septembre 1992 et renouvelable par période triennale par tacite reconduction.

Le 29 avril 2015, un contrat de mise à disposition gracieuse des « bâtiments généraux LEG, LET et collège », « collège et lycée professionnel », et « restaurant scolaire » a été établi entre l'association bel air – le Pinier Neuf et l'Ogec Dom Sortais pour une durée de 6 années à compter du 1^{er} janvier 2015.

7.5 *Informations relatives à la rémunération des dirigeants*

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus haut cadres dirigeants bénévoles ou salariés s'est élevé à 159 K€.

7.6 *Honoraires du commissaire aux comptes*

Les honoraires versés au commissaire aux comptes sur la période s'élèvent à 12.3 K€ TTC.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.7 *Produits du compte de résultat*

7.7.1 *Cotisations*

Les cotisations collectées s'élèvent à 191.5 K€ et concernent l'exploitation.

7.7.2 *Produits de tiers financeurs*

7.7.2.1 Tableau des subventions et concours publics

Nature du concours ou de la subvention	FSE	Etat	Région	Département	Autres
Concours publics	67 490	971 560	802 372	482 048	142 177
Subvention d'exploitation			32 817	7 847	

7.7.2.2 Dons manuels

Les dons manuels s'élèvent à 2.9 K€ pour l'année 2021/2022.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

7.8 **Résultat exceptionnel**

Le poste « Sur opérations en capital » comprend la quote-part annuelle des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice dans la mesure où notre entité a choisi la comptabilisation des subventions d'investissement acquises dans les fonds propres et la reprise de celles-ci dans le compte de résultat au fur et à mesure de l'amortissement de la quote-part des biens ainsi financés.

Le montant des quote-part de subvention s'élève à 455 K€.

7.9 **Contributions et charges des contributions, volontaires en nature**

7.9.1 **Contributions volontaires en nature non présentées au pied du compte de résultat**

Les contributions volontaires en nature ne sont pas présentées en pied de compte de résultat pour les raisons suivantes :

- Les contributions en travail (bénévolat, mises à disposition de personnes) n'ont pas été recensées sur la période.
Cette contribution n'est pas significative au regard du compte de résultat de l'établissement.
- Les mises à disposition de locaux ont été évaluées à 1 766 K€.
Ce montant est évalué à 4% du coût au m² de reconstruction.
Le coût de reconstruction retenu est le coût de construction neuf d'un lycée général, technologique et professionnel de la région proratisé en fonction du nombre de m².
- Des abandons de frais pour 2 123 € ont été réalisés sur la période au titre de 2021 pour un administrateur.
Cette contribution n'est pas significative.

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

8 Informations spécifiques aux organismes de formation

ORIGINE DES FONDS	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
RESSOURCES PROVENANT DES ENTREPRISES ET ADMINISTRATION POUR LEURS SALAIRES ET DES PARTICULIERS				
Entreprises	188	19 %	161	18 %
Etat, collectivité locales, établissements publics				
Entreprises VIA FONGECIF, OMA, FAF0	42	4 %	52	6 %
Particuliers	0	0 %	1	0 %
Sous-total 1	231	23 %	214	24 %
RESSOURCES PROVENANT DES POUVOIRS PUBLICS				
Instances Européennes	67	7 %	79	9 %
Etat	0	0 %	12	1 %
Régions	67	7 %	79	9 %
Autres collectivités territoriales	20	2 %	7	1 %
Sous-total 2	154	15 %	177	20 %
AUTRES				
Autres organismes de formation	611	61 %	474	53 %
Autres ressources	0	0 %	34	4 %
Sous-total 3	611	61 %	508	57 %
TOTAL	996	100 %	899	100 %

Ressources de l'organisme : CFP LE PINIER NEUF

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes

Décomposition des actions de formation par finalité

FINALITE DES ACTIONS	VOLUMES FINANCIERS			
	Montant (N)		Montant (N-1)	
	En K€	En %	En K€	En %
Diplômantes ⁽¹⁾	985	99 %	822	95 %
Perfectionnement professionnel et qualifiant ⁽²⁾	11	1 %	43	5 %
Insertion sociales				
Particuliers				
TOTAL	996	100 %	865	100 %

(1) Diplômes nationaux, titres homologués

(2) Certificats de branches, certificats d'entreprises, attestations

Baker Tilly STREGO
Commissaire aux comptes